

# **MAIRIE DE MIGNIERES**

## **~ SÉANCE DU 17 décembre 2015 ~**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 04 décembre 2015 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

**Présents :** Mmes DEBANT-RIZZO, CHRISTEAUT,

Mrs GARNIER, CARRE, PICHOT, BARBEAU, LEGER, LUTON, HENNEBERT, DAGONNEAU, M LORIDE

**Excusée et pouvoir :** Mmes BLONDEAU, MARAIS, Mrs DESCOTTES, TESTAULT

**Secrétaire de séance :** M LORIDE

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

**CREATION DE POSTE :** Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu des besoins administratifs, il convient de renforcer les effectifs du service.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales de secrétariat

Cet emploi pourra être pourvu par un non titulaire sur le fondement 3-3 de la loi n° 84-53 précitée qui permet aux collectivités et établissements de recruter par contrat des agents non titulaires de droit public :

- ✓ pour un emploi permanent inférieur au mi-temps dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à 1 000 habitants,

Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- 1) De créer, à compter du 01 janvier 2016, un emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 11 heures par semaine en raison de l'accroissement de la population et de ce fait de l'accroissement du travail
- 2) D'autoriser le Maire:
  - à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus.
  - à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus

- 3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet :

**PLAN DE MOBILITE** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'urbanisme travaille actuellement sur l'aménagement et la sécurisation de la circulation sur la Commune de Mignières.

Considérant la dangerosité de trois intersections dans le bourg de Mignières.

Considérant que ces intersections se situent sur les départementales 131 et 124.

Après débat, délibération et vote les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de saisir le Conseil Départemental pour la sécurisation des trois intersections.

**CONVENTION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC** : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de gestion entre Chartres Métropole et la Commune de Mignières, dans le cadre de l'exploitation de réseaux et de l'éclairage public. Cette Convention a pour objectif de confier à la Commune de Mignières, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz et de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la convention et de mandater M le Maire pour la signature des actes s'y afférents.

**ENGAGEMENTS DES CREDITS** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant le mois de mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

**DEMANDE DE SUBVENTION** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il avait été sollicité afin de soutenir financièrement l'Association du Don du Sang bénévole de Chartres Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et la Maison de la Beauce. Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à ces associations.

### **Questions Diverses :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de pouvoir modifier l'ordre du jour, pour pouvoir délibérer sur un contrat avant la fin de l'année 2015. Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal accepte le changement de l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du dernier Conseil Municipal en date du 05 novembre 2015 pour continuer notre partenariat avec la RSEIPC malgré la possibilité de changer de fournisseur d'électricité au 31 décembre 2015.

Conformément à l'article L.331-3 du code de l'énergie, il est possible de quitter les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour un contrat en offre de marché, à tout moment, sans préavis et sans frais de résiliation.

Monsieur le Maire fait lecture du nouveau contrat avec la RSEIPC.

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent ce nouveau contrat et mandatent Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférents.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition de service entre le SIVOM du Bois Gueslin et la Commune de Mignières. Cette convention pourra permettre une continuité du service administratif malgré l'absence d'un agent.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention dont il en ressort les modalités de remboursement suivantes :

« Au vu du coût unitaire de fonctionnement des services administratifs mis à disposition et aux engagements d'utilisation de ces services par le syndicat, le remboursement annuel dû à la commune s'élève à une moyenne de 5h/semaine soit 4400€ans. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la convention de mise à disposition de service, et de mandater M le Maire Adjoint, Serge Dagonneau pour la signature des actes s'y afférents.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre de Chartres Métropole qui sera distribué à tous les administrés, dans les prochains jours, pour informer du changement de prestataire au niveau de la gestion du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour faire face à l'accroissement de travail administratif, la mairie sera fermée le mardi après-midi et le jeudi matin à compter du lundi 4 janvier 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le repas des aînés se déroulera le samedi 23 janvier 2016.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa déception concernant le nombre de participant parmi les élus de Mignières lors des manifestations pour le Téléthon.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la représentation théâtrale un grave accident a eu lieu. Cet évènement a interrompu cette manifestation, il est donc proposé une projection du DVD un dimanche après-midi, au lycée EFAGRIR. Cette entrée sera de 5€sauf pour les personnes présentes le jour du téléthon.

M LEGER évoque un problème de matraquage de la part de VEOLIA sur des contrats d'entretien sur les réseaux privés.

Monsieur CARRE demande à Monsieur le Maire un résumé de la réunion du SIVOM. Monsieur le Maire explique les questions soulevées lors de cette réunion du Conseil Syndical, notamment sur le siège du syndicat et ses compétences.

Mme DEBANT RIZZO demande à quelle période seront changés les mats d'éclairage public au Charmilles. Monsieur le Maire informe que les travaux se dérouleront courants de l'année 2016.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 15 janvier 2016 à 18h30 dans la salle de la mairie.

La séance est levée à 22 heures 45.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
191	17/11/2015	Création de poste	11/01/2016	19/01/2016
192	17/11/2015	Plan de mobilité	11/01/2016	19/01/2016
193	17/11/2015	Convention du réseau d'éclairage public	11/01/2016	19/01/2016
194	17/11/2015	Engagements de crédits	11/01/2016	19/01/2016
195	17/11/2015	Contrat RSEIPC	11/01/2016	19/01/2016
196	17/11/2015	Convention SIVOM/Mignières	11/01/2016	19/01/2016
			11/01/2016	19/01/2016